DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/181 **OBJET: Modification provisoire de la circulation chemin des Noyers – Prolongation.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L 131-3,

VU la demande de prolongation en date du 15 octobre 2026, présentée par la Société SASU TP GGR à la Forclaz (74),

CONSIDERANT la nécessité de réaliser le raccordement des eaux pluviales chemin des Noyers.

ARRETE

Article 1er: Un alternat de la circulation dirigé manuellement sera mis en place (dont suppression d'une voie), avec empiètement sur chaussée, 7 chemin des Noyers, du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h à hauteur du chantier.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et mise en place par la Société SASU TP GGR.

Article 4: La Société SASU TP GGR devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie de jour comme de nuit.
Dès la fin du chantier, la Société SASU TP GGR évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société SASU TP GGR à la Forclaz (74).

Fait à PERRIGNIER, le 15 octobre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PERRIGNIER * R.F. * 74 HAUTE-SAVOIE *

Noel MATHIAN